



Rapport d'activité 2025

2025 a été l'année du **renouvellement de notre site internet**. Nouvelle URL : www.asmedvd.ch.

Quelques données chiffrées

- Le **comité** est composé de 6 personnes.
- En 2025, nous étions **16 médiatrices et médiateurs**, dont 2 en formation (en cours d'intégration de notre équipe). 12 médiatrices et médiateurs tiennent régulièrement des permanences – certaines actives s'engageant particulièrement dans d'autres tâches spécifiques (responsabilité informatique, réseaux sociaux notamment).
- L'association compte **35 membres cotisants**.
- **75 prises de contact** (appels ou mails) concernant **des situations de conflits de voisinage** sont parvenus à notre permanence. Ils ont débouché sur **11 séances médiations** (13 en 2024). 5 prises de contact avaient pour but d'obtenir des informations non directement liées à une situation précise.
- De plus en plus d'**instances diverses** proposent à des personnes en conflit de faire appel à nous : en 2025, **14 gérances** différentes ont proposé de faire appel à nous (20 situations) ; 9 appels nous sont parvenus sur recommandation de **la police** (diverses communes) et 7 par **l'Asloca** ; 15 personnes nous ont trouvés à partir d'une recherche sur internet, alors que notre site n'avait pas encore été refait. Une **greffière de tribunal** a proposé à des personnes qui avaient déposé plainte de nous contacter. A réfléchir à ce qu'une telle recommandation implique (le comité va reprendre la question en 2026).

Activités de la permanence

Notre **permanence téléphonique** est toujours tenue 2 fois par semaine : les lundis soir de 19h à 21h et les vendredis matin de 9h à 11h, à l'exception des jours fériés et des vendredis pendant les vacances scolaires d'été.

Les permanents s'engagent à la tenir 9 à 12 fois par année.

Sur une centaine de permanences tenues, un tiers n'a reçu aucun appel téléphonique.

Séances de médiation

11 séances de médiation ont pu être mises sur pied : **9 situations**, dont deux sur 2 séances.

- Deux séances sur les onze ont été financées par des gérances, et une par une commune.
- Seulement deux situations sur les onze avaient pour sujet majeur le bruit (c'est la première fois depuis plusieurs années que ce sujet n'est pas dominant), les autres touchant principalement la communication entre locataires, des espaces communs dans des copropriétés ou par deux fois des liens (amicaux ou familiaux).

- Nous continuons à rencontrer de la difficulté à fixer avec les médiateurs des dates / heures pour les séances de médiation ; nous avons jusque-là toujours pu trouver des médiateurs pour les médiations demandées, mais parfois il n'y en avait que deux de disponibles.

Activités du comité

Nous avons vécu 7 rencontres de comité.

Nous avons reçu 3 candidates, dont deux sont devenues rapidement actives parmi nous. L'une d'elles a repris la responsabilité du calendrier des permanences. La troisième candidate, qui semblait très motivée, n'a finalement pas suivi le processus, probablement au vu d'une vie professionnelle trop intense.

Nous avons décidé de résilier l'adresse postale de l'AsMéd-VD, car nous ne recevions presque jamais de courrier. Les seuls moyens d'entrer en lien avec nous sont désormais le téléphone et notre adresse e-mail. Même si la nouvelle adresse e-mail est info@asmedvd.ch, l'ancienne adresse est déviée et fonctionne jusqu'en janvier 2027.

Activités de l'AsMéd-VD

- Le nouveau site de l'AsMéd-VD nous a largement occupés pendant cette année, et nous sommes fiers du résultat. Notre URL est maintenant www.asmedvd.ch (l'adresse de l'ancien site reste valide encore une année, déviée sur le nouveau).
- En séance des actifs, nous avons décidé que tout·e actif·ve de notre association est bienvenu à venir observer une médiation : pas seulement les personnes en formation. Ce regard est intéressant et représente aussi une forme de formation continue.
- En journée des actifs, nous avons réitéré notre souhait de nous donner la liberté de vivre des médiations sans chercher à les "boucler" en une séance : être clair dès le départ (au téléphone et à nouveau en début de séance) que le processus prendra le temps nécessaire, et que les médiateurs sont toujours libres de le poursuivre ou le stopper ; nous rappelons aussi qu'il est très souvent favorable de proposer des réunions séparées en cours de séance, selon le protocole figurant déjà dans nos documents.

Formation continue

Formation continue : journée au sujet des jeux de pouvoir avec Jérémie Schaeli, de *Formaction*, très appréciée.

Nous avons traité en profondeur lors d'une journée des actifs la question des plaintes déposées, avec un apport de Séverine Berger, avocate et membre du comité de l'AsMéd-VD : qu'est-ce qu'une plainte déposée induit pour nous et pour les médiateurs ? Quelle différence entre une plainte au civil ou au pénal ? Comment réagir face aux menaces d'un médiateur de déposer plainte s'il n'obtient pas ce qu'il souhaite ?

Nous avons maintenant des repères clairs qui figurent dans les documents thématiques de notre Dropbox.

Le 28 février 2026



Catherine Sauer, présidente